

**Arrêté portant nomination du Directeur Adjoint de l'Institut
Indiaocéanique du Numérique (IIN)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le code de l'éducation, et notamment l'article L 713-1 1° ;
VU l'avis de la commission des statuts de l'université en date du 26 juin 2018 ;
VU l'avis du Conseil Académique en date du 26 juin 2018 ;
VU les statuts de l'Université de La Réunion ;
VU la délibération 2018-53 du Conseil d'Administration de l'Université de La Réunion en date du 28 juin 2018 portant création en son sein de l'Institut Indiaocéanique du Numérique ;
VU la délibération 2018-54 du Conseil d'Administration de l'Université de La Réunion en date du 28 juin 2018 portant validation des statuts de l'Institut Indiaocéanique du Numérique ;
VU les statuts de l'Institut Indiaocéanique du Numérique et notamment les articles 3 et 5 ;
VU la délibération du conseil de l'Institut Indiaocéanique du Numérique du 25 septembre 2018 portant sur la désignation des membres extérieurs de son conseil ;
VU la délibération du conseil de l'Institut Indiaocéanique du Numérique du 2 octobre 2018 relative à la proposition du conseil concernant la désignation du Directeur de l'Institut Indiaocéanique du Numérique ;
VU l'arrêté 2018-2019-10 en date du 3 octobre 2018 portant nomination du directeur de l'Institut Indiaocéanique du Numérique ;
VU la proposition formulée le 5 octobre 2018 par le Directeur de l'Institut Indiaocéanique du Numérique relative à la nomination du Directeur Adjoint de l'Institut Indiaocéanique du Numérique ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur **Christophe PORLIER**, Ingénieur de recherche à l'Université de La Réunion, est nommé en qualité de Directeur Adjoint de l'Institut Indiaocéanique du Numérique.

Article 2 : Cette nomination prend effet à compter du 8 octobre 2018.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Saint Denis de La Réunion, le 8 octobre 2018,

Le Président de l'Université de La Réunion

